

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

N° 244

AMENDEMENT

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 8

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Sans préjudice de l'application du troisième alinéa du présent article, des commissaires du Gouvernement placés auprès d'entreprises ayant conclu un marché de défense ou de sécurité avec l'État sont auditionnés chaque année par les commissions de la défense et des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe La France insoumise vise à consacrer le principe de l'audition par le Parlement des commissaires du gouvernement placés auprès d'entreprises de la défense. Les commissaires du gouvernement ont une connaissance fine des entreprises auprès desquelles ils sont placés. Leur audition régulière par les commissaires à la défense de l'Assemblée nationale et du Sénat permettrait d'éclairer utilement leurs travaux relatifs aux questions industrielles, qui sont au cœur des politiques de défense.

La mauvaise information de la représentation nationale quant à la situation des entreprises du secteur de la défense, à l'exécution des contrats et aux préoccupations des industriels nuit à sa capacité à prendre des choix en pleine connaissance de cause, malgré l'importance des arbitrages à trancher.

Les parlementaires doivent pourtant être capables de se prononcer sur les grandes orientations capacitaires des armées ; s'il s'était donné la peine de l'écouter, le gouvernement aurait peut-être pu éviter les fiascos annoncés des programmes SCAF et du MGCS. L'audition régulière de commissaires du gouvernement pourrait ainsi contribuer à leur bonne information.